

CCC Project 104072.108 – Questions and Answers – May 21, 2020

Question 1: The final recipient has the license of the Mexican regulatory body (CNSNS) that covers the requested radioactive standards? Please, could you send us this licence?

Answer 1: Yes. In accordance with Section 2 of the RFQ, following award of a contract, DFATD/CCC will ensure that the successful Respondent is provided with all required regulatory documentation by the Recipient.

Question 2: Do you have the calibration certificates of the radioactive standards that will be discarded? Please, could you send us the calibration certificates of the radioactive standards that will be discarded?

Answer 2: The calibration certificates for the radioactive reference sources for removal and final disposition will be provided to the successful Respondent following award of a contract.

Question 3: In relation to the times of permits and administrative procedures, it is very possible that these times will be prolonged, so this may require a delivery time of more than 16 weeks. Could you consider a delivery time greater than 16 weeks? (the delivery time start from receive your pay in advance, 50% of the total Purchase Order)

Answer 3: In accordance with Article 2 of the RFQ (Delivery), the Goods and Services are to be delivered to the Recipient at the addresses identified in Appendix A as soon as possible but no later than sixteen (16) weeks from contract award. However, should there be delays in the processing by government authorities of required permits and administrative procedures which are out of the control of the successful Respondent, allowances will be made. Note that this allowance would not extend to delays in the successful Respondent applying for said permits.

Projet de la CCC n° 104072.108 – Questions et réponses – 21 mai 2020

Question n° 1: Le récipiendaire final détient-il un permis de l'organisme de réglementation mexicain, la *Comisión Nacional de Seguridad Nuclear y Salvaguardias* (CNSNS), pour les normes liées aux matières radioactives? Pourriez-vous nous envoyer ce permis?

Réponse n° 1: Oui. Conformément à Section 2 de la présente DP, après l'attribution d'un contrat, le MAECD et la CCC veilleront à ce que le répondant retenu reçoive tous les documents réglementaires requis de la part du récipiendaire.

Question n° 2: Avez-vous les certificats d'étalonnage des normes liées aux matières radioactives qui seront éliminées? Pourriez-vous nous envoyer les certificats d'étalonnage des normes liées aux matières radioactives qui seront éliminées?

Réponse n° 2: Les certificats d'étalonnage des sources radioactives de référence pour le retrait et l'élimination finale seront fournis au répondant retenu après l'attribution du contrat.

Question n° 3: En ce qui concerne les délais liés aux permis et aux procédures administratives, il est très possible qu'ils soient prolongés, ce qui pourrait entraîner un délai de livraison de plus de 16 semaines. Pourriez-vous envisager un délai de livraison de plus de 16 semaines? (Le délai de livraison commence à partir de la réception de votre paiement à l'avance, correspondant à 50 % du montant total du bon de commande.)

Réponse n° 3: Conformément à l'article 2 de la DP (Livraison), les biens et services doivent être livrés au récipiendaire aux adresses indiquées à l'annexe A le plus rapidement possible et au plus tard seize (16) semaines après l'attribution du contrat. Toutefois, en cas de délais liés au traitement des permis requis par les autorités gouvernementales ou à des procédures administratives qui échappent au contrôle du répondant retenu, nous laisserons une marge de tolérance. Remarque : Cette marge de tolérance ne s'étend pas aux délais liés à la présentation d'une demande par le répondant retenu pour obtenir ces permis.